



Notice du 12 juin 2025

Analyse de la consommation d'énergie (ACE)

Les analyses de la consommation d'énergie (ACE) sont établies au moyen de l'outil COS de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Les gros consommateurs peuvent choisir librement la conseillère ou le conseiller en énergie avec qui ils mettront au point leur ACE. Ils concluent leur contrat d'analyse avec la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne (DEEE).

En bref	Le gros consommateur et la DEEE concluent leur contrat d'ACE par voie de décision. Les ACE sont établies par un ou plusieurs site d'exploitation. Le gros consommateur peut mandater une conseillère ou un conseiller en énergie pour mettre au point cette analyse à l'aide de l'outil COS.
Indicateur	Efficacité énergétique
Amélioration de l'efficacité énergétique	15 % au cours des trois premières années
Durée du retour sur investissement (RSI)	<ul style="list-style-type: none">– Mesures concernant l'infrastructure ainsi que des installations durables et/ou des installations regroupant plusieurs produits et processus : RSI jusqu'à 12 ans– Autres mesures : RSI jusqu'à 6 ans
Durée	10 ans
Exécution	Exécution des mesures durant les trois premières années de validité de l'analyse. Recours à l'outil COS pour fournir la preuve que les mesures ont été mises en œuvre.
Formation d'un groupe de gros consommateurs	Pas prévu
Coûts	Individuels, coûts des prestations de conseil en énergie
Adéquation de l'instrument	Instrument en premier lieu destiné aux gros consommateurs avec processus simples et peu nombreux.
Synergies	Aucune
Domaine de validité	Canton de Berne